

des bases fondamentales de cette politique ne pourra être faite qu'à l'unanimité ? Que si des désaccords graves subsistaient à l'expiration de la première étape, le Gouvernement en référerait au Parlement ? Que l'on ne pourra pas passer aux étapes suivantes sans que l'entente ait été réalisée ?

Deuxièmement, les conditions d'application des diverses mesures importantes prévues durant la période transitoire dépendent essentiellement de ce que sera la politique agricole commune future, est-il bien entendu que les décisions concernant ces mesures ne pourront être prises qu'à l'unanimité, tant que l'entente ne sera pas réalisée sur cette politique agricole commune ?

Troisièmement, une quatrième catégorie de « produits agricoles » sera-t-elle instituée ? Est-il entendu qu'elle ne sera pas subdivisée en trois catégories : « matières premières », « demi-produits » et « produits finis » ?

L'établissement du tarif extérieur commun étant un des aspects essentiels d'une politique agricole commune, des décisions en matière de tarifs extérieurs agricoles ne doivent donc pas engager l'avenir avant que l'entente ait été réalisée sur la politique agricole future.

Quatrièmement, est-il bien entendu que nous sommes d'accord pour une libération progressive, simultanée, de la libre circulation des marchandises industrielles et agricoles, des capitaux et des personnes ?

Enfin, est-il bien entendu que sera prévue une participation spéciale des représentants de la profession agricole, de telle sorte qu'une collaboration professionnelle efficace soit assurée pour l'élaboration de la politique agricole commune et pour la mise au point des mesures prévues pendant la période transitoire ?

Dans son intervention d'hier, M. Le Bail nous indiquait que les adversaires de l'Europe, pour combattre le marché commun, s'abritaient derrière des considérations d'ordre technique.

Personnellement, je suis d'accord pour la création de cette Europe, qui demeure notre seule chance de salut, mais je crois sincèrement qu'en ce qui concerne le marché commun, notamment dans le secteur agricole, qui est l'un des plus délicats, sa réussite dépendra de l'importance des précautions prises. Aucun malentendu ne doit exister. Avant de vous accorder notre soutien, monsieur le ministre, nous désirons savoir où nous allons ! (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Christian Pinquau, ministre des affaires étrangères. Mes chers collègues, je laisserais la patience de l'Assemblée si je reprenais, sur le marché commun, toute l'argumentation technique de M. Maurice Faure.

Celui-ci vous a fait un exposé complet et constructif de l'état présent des négociations de Bruxelles.

Ce débat intervient à un moment où nous approchons des conclusions finales, mais où il reste encore un certain nombre de points essentiels à débattre avec nos partenaires.

L'Assemblée nationale peut nous aider en affirmant sa volonté de voir préciser dans le traité les garanties nécessaires à la sauvegarde de l'économie française. Mais elle ne doit pas demander au Gouvernement de poser à nos partenaires des conditions qui seraient inacceptables pour eux.

En traité ne peut résulter que de concessions réciproques et le jugement sur sa valeur doit être porté, non point sur chaque détail, mais sur l'ensemble. Si, finalement, les avantages l'emportent sur les inconvénients, le Gouvernement doit signer le traité et le Parlement le ratifier.

Sans vouloir répondre à toutes les objections qui ont été présentées — cela serait moins nécessaire aujourd'hui, après le brillant discours de M. René Pleven — j'insisterai brièvement sur un certain nombre de points qui me semblent devoir être retenus par l'Assemblée nationale au moment de son choix.

En premier lieu, j'insisterai sur la souplesse nécessaire du traité que nous désirons signer.

Il existe sans doute un danger réel à ne pas prévoir dans un texte tous les cas qui peuvent se présenter, mais il y en a un encore plus grand, à mon avis, à vouloir tout prévoir. L'exemple de la C. E. D. doit nous faire réfléchir sur ce point.

Le traité sur le marché commun comporte une période intérimaire, c'est-à-dire une période d'adaptation qui peut durer de 12 à 17 ans. Nous ne savons pas, aujourd'hui, quelle sera l'évolution de la conjoncture mondiale au cours de cette période. Nous ignorons si nous serons amenés à hâter ou à ralentir le rythme d'exécution du traité. L'important est que toutes les procédures nous permettent d'agir selon les nécessités, dans un sens ou dans l'autre.

Il nous faut tenir compte, en particulier, des progrès réalisés dans le domaine de l'égalisation des charges sociales. Ce point a fait l'objet de nombreuses interventions et il est normal que les orateurs en aient souligné l'importance.

Nous avons essayé de résoudre les aspects les plus difficiles de ce problème et les résultats obtenus ne sont pas négligeables. Mais il est un élément dont nous devons tenir compte et qui ne peut faire l'objet d'un texte écrit, c'est l'évolution sociale probable des divers pays de la communauté au cours des prochaines années.

Dans la mesure où une collaboration européenne, chaque jour plus étroite, entraînera des contacts nouveaux entre les classes ouvrières des six pays, certains problèmes peuvent se trouver résolus par leur action syndicale conjuguée. L'égalisation nécessaire des charges sociales sera peut-être obtenue par cette méthode dans des délais plus brefs que ceux qui sont prévus par le traité. M. Camille Laurens a eu raison de souligner l'exemple de la Sarre, où les ouvriers qui travaillent maintenant dans le cadre allemand entendent néanmoins continuer à profiter de la législation sociale française. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Le moins que l'on puisse affirmer est que cette égalisation des charges sociales se fera plus facilement dans le cadre de la collaboration que dans celui de la concurrence. Il était en tout cas de notre devoir de prévoir des clauses de sauvegarde, dans le cas où nos espoirs seraient déçus ; c'est ce que nous avons déjà obtenu de nos partenaires.

Un argument me semble bien peu convaincant : celui qui consiste à invoquer les différences de structures économique et sociale entre les six pays comme un obstacle majeur à leur collaboration économique, absolument comme si ces différences ne jouaient pas dans le cas de toute absence de collaboration. L'Allemagne de son côté ; la France de l'autre : le rapport des forces ne change pas.

M. Pierre André et d'autres orateurs ont évoqué en particulier, chiffres à l'appui, la puissance allemande, son accroissement et les dangers qu'elle peut nous faire courir. C'est un des raisonnements les plus tendancieux qui soient, car le problème de l'économie française ne se résout pas dans la seule comparaison entre l'Allemagne et la France.

Ce que nous devons considérer aujourd'hui, c'est le rapport réel de toutes les forces économiques du monde. Or, la production des Etats-Unis s'est accrue depuis la guerre dans des proportions considérables ; celle des Russes s'est également puissamment développée. A moins de vouloir à tout prix abandonner le contrôle de toute l'économie mondiale aux deux blocs principaux, nous devons plutôt nous féliciter que nous plaindre de toute amélioration de la situation économique de l'un des pays de l'Europe de l'Ouest, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou de tout autre pays.

Le seul point qui doit nous intéresser et nous préoccuper, c'est celui de savoir dans quelle mesure la France progresse elle aussi sur le plan économique. Nous devons comparer nos indices non pas à ceux de la seule Allemagne, mais à ceux de toutes les puissances économiques mondiales.

Si le marché commun devait compromettre ou retarder cette progression, alors les craintes manifestées seraient fondées. Mais notre peur ne doit pas être celle des progrès de nos voisins. Notre problème économique, le seul, est celui de savoir si nous aurons ou non le courage de modifier certaines de nos structures économiques, de reconverter de nombreuses industries, de moderniser au maximum notre agriculture en ne nous contentant pas d'équiper les grandes exploitations ; en bref, d'adapter notre production à l'évolution mondiale.

De nombreux orateurs ont fait allusion à l'action que devrait mener le Gouvernement pour résoudre ces problèmes. Ils auraient dû préciser : l'action que devront mener tous les gouvernements, non seulement pendant les 12 à 17 ans de la période intérimaire, mais également lorsque le marché commun donnera son plein effet.

Je ne veux pas entrer dans les détails d'un domaine qui n'est pas propre à ma fonction, mais je puis préciser que le rôle de ces gouvernements et des parlements qui les soutiendront

sera déterminant dans le succès de l'entreprise. Il faudra incontestablement modifier notre système d'impôts indirects, en nous préoccupant, davantage que nous ne l'avons fait depuis la guerre, des incidences économiques de notre législation fiscale. Il nous faudra accroître nos investissements en opérant une sélection rigoureuse dans le choix des secteurs qui doivent être les plus privilégiés. Il nous faudra, en conséquence, modifier plus profondément peut-être notre politique du crédit.

Mais ne nous faisons pas d'illusions: S'il n'y a pas de marché commun, les problèmes resteront pratiquement les mêmes devant la concurrence internationale que nous ne pourrions jamais supprimer. Celle-ci ne nous menacerait pas moins si nous devions fermer hermétiquement nos frontières. Sans doute, en apparence, les produits étrangers sembleraient-ils moins dangereux pour les nôtres sur le marché intérieur, mais nos exportations seraient atteintes par les mesures de réciprocité inéluctablement prises à notre encontre. Or, nous sommes trop tributaires de l'étranger pour certaines matières premières et produits essentiels pour ne pas craindre les restrictions d'importations qui résulteraient du déficit accru de notre balance commerciale.

L'autarcie à laquelle certains veulent nous conduire sans oser l'avouer ni peut-être se l'avouer à eux-mêmes correspondrait finalement à l'asphyxie économique de notre pays.

M. Pierre André a fait observer, en interrompant M. Louvel, que notre régime politique ne nous permettrait pas de faire l'effort nécessaire pour adapter notre économie aux exigences du marché commun. Ce régime a des défauts, sans doute, dont le pire est peut-être la facilité avec laquelle ses adversaires peuvent le critiquer, le railler ou le menacer, mais nous finissons par en parler comme s'il était totalement extérieur à nous-mêmes, comme si nous ne pouvions pas en améliorer le fonctionnement par notre propre discipline. *(Très bien! très bien! à gauche et au centre.)*

M. Edmond Barrachin. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous pouvez imaginer pour demain un régime politique théoriquement parfait. Il ne sera jamais efficace que par le courage et la volonté des hommes qui auront à se mouvoir dans son cadre. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)*

Admettre la thèse de M. Pierre André c'est non seulement reconnaître qu'aucun gouvernement n'est capable d'agir, c'est admettre aussi qu'aucun parlement ne peut montrer du courage; c'est admettre une sorte de démission de la France, que notre pays participe ou non à une organisation européenne.

On nous objecte, d'autre part, que les échanges avec nos territoires d'outre-mer, si nous arrivons à les développer, doivent permettre à notre économie de respirer sans que nous ayons besoin pour autant de faire l'Europe. Il s'agit là d'une conception dangereuse de nos relations avec nos territoires d'outre-mer et, pour tout dire, colonialiste dans le vrai sens du terme, celui que l'on n'emploie pas à l'Organisation des Nations Unies, car elle suppose, comme le signalait hier M. Ninine, que nous profitons au maximum de l'apport de matières premières en provenance de ces territoires, sans faire en faveur de ceux-ci le gigantesque effort de développement économique qui s'impose.

Bien sûr, la France a déjà fait de grandes choses en Afrique et ailleurs, mais compte tenu de l'accroissement des populations, de l'élévation nécessaire de leur niveau de vie, des immenses richesses naturelles encore inexploitées, il lui faudra faire demain bien davantage, beaucoup plus que ne le lui permettra une économie étroite.

Ne créons pas nous-mêmes un facteur de sécession en nous imposant des tâches que nous ne pourrions pas surmonter seuls et en faisant des promesses que nous savons ne pas pouvoir tenir.

Sans doute, dans l'état actuel de la négociation, le problème de l'association des territoires d'outre-mer au marché commun reste-t-il insuffisamment résolu; mais c'est un de ceux que nous aurons à étudier au cours des prochaines semaines avec nos partenaires et qui ne devrait pas avoir pour effet, en raison de la compréhension que nous sommes en droit d'espérer, de retarder la signature du traité.

C'est ici qu'intervient le facteur temps. Sommes-nous donc si pressés, demandent certains, de réaliser le marché commun? Ne pouvons-nous attendre des circonstances meilleures?

Exception faite du règlement algérien, j'aimerais bien savoir lesquelles, car je n'imagine pas que nous ayons un jour

l'occasion de constater ici, tous ensemble, que nos difficultés sont entièrement aplanies, que nous n'avons plus aucun risque à courir et que la situation de la France est définitivement à l'abri de toute menace.

N'attendons donc pas des circonstances inespérables pour agir et tenons compte des éléments réels qui nous pressent.

Ces éléments sont essentiellement d'ordre politique.

Le premier est le fait, aujourd'hui démontré une fois de plus, que leur cohésion constitue pour les pays de l'Europe occidentale le seul moyen de faire face à des menaces qui s'exercent de tous côtés. L'influence déclinante de notre Europe dans les instances internationales, l'isolement de nos pays devant certaines difficultés, montrent à quel point il est urgent de constituer une force nouvelle appuyée sur des institutions économiques solides.

Le deuxième élément est constitué par le facteur allemand.

Nous souhaitons profondément, pour des raisons humaines et politiques, la réunification de l'Allemagne; nos efforts tendent à la hâter; mais cette réunification peut avoir une signification très différente selon que l'Allemagne nouvelle sera orientée vers l'Est ou vers l'Ouest.

Ce que les Soviétiques ont si parfaitement compris — il n'est, pour s'en rendre compte, que de constater l'attitude du parti communiste à l'égard de toutes nos propositions d'intégration européenne — allons-nous refuser, nous, de le comprendre?

Sans doute s'agit-il là d'un vieux problème, maintes fois évoqué à cette tribune, mais l'échéance se rapproche et pourrait nous surprendre. Or, il n'est pas douteux que, dans toute la mesure où le marché commun sera en cours de réalisation et où, de ce fait, l'économie de la plus grande partie de l'Allemagne sera orientée vers l'Europe de l'Ouest, l'attraction politique de l'Occident se fera sentir davantage sur l'Allemagne réunifiée.

Aucune réponse valable n'a jamais été opposée à cet argument de fait dont la valeur est bien supérieure à tous les arguments de droit que l'on peut faire valoir dans un sens ou dans l'autre.

Le troisième élément qui justifie notre hâte est d'ordre psychologique.

Il n'est pas nécessaire de beaucoup voyager à l'étranger pour se convaincre que la France a acquis, au cours de ces dernières années, une réputation d'indécision. Non seulement des Indifférents, mais aussi nos meilleurs amis nous reprochent d'hésiter indéfiniment sur les choix qu'ils attendent de nous. Si nous disons: « Non », aujourd'hui, au marché commun, quelle que soit la qualité des arguments qui justifieront une attitude négative, nous convaincront le monde entier de notre incapacité de dire jamais: « Oui ».

Beaucoup d'entre vous diront alors: « Nous étions pour l'Europe, mais nous en voulions une autre que celle qui nous a été proposée ». Comme si chacun d'entre nous pouvait se croire le seul maître d'un choix qui ne peut avoir qu'un caractère multilatéral.

J'insisterai particulièrement sur l'étendue de l'Europe que nous entendons construire.

Sans doute n'y aura-t-il que six signatures au bas du traité de marché commun et nous sommes les premiers à regretter cette limitation, pour le moment inévitable. Mais, déjà, l'idée d'une zone de libre échange comprenant la Grande-Bretagne a été lancée à l'O. E. C. E. et nous savons quelle opinion professe sur cette question le nouveau chef du Gouvernement britannique.

Vous connaissez tous la différence, pour l'avoir entendu plusieurs fois définir au cours de ces débats, entre marché commun et zone de libre échange. Mais le marché commun entre six puissances n'exclut pas la participation de ces six puissances à une zone de libre échange plus étendue et probablement négociée dans le cadre de l'O. E. C. E. Bien au contraire, s'il n'y a pas demain marché commun à six, il n'y aura certainement pas de zone de libre échange avec la Grande-Bretagne, notre alliée n'étant intéressée au problème que dans la mesure où elle se trouve en face d'une réalisation concrète.

Nous avons néanmoins une précaution à prendre, à savoir que les clauses du traité de marché commun facilitent sous une forme à déterminer la négociation ultérieure avec les pays qui voudront faire partie soit du marché commun lui-même, soit de la zone de libre échange.

M. Raymond Triboulet. Très bien.

M. le ministre des affaires étrangères. Il est déjà convenu que les rapports entre celle-ci et le marché commun seront examinés au conseil de l'O. E. C. E. le 12 février prochain.

Je veux simplement signaler le fait que nous nous orientons vers une participation organisée de la Grande-Bretagne à la collaboration européenne, sous une forme pragmatique et progressive sans doute, mais que beaucoup n'espéraient pas il y a quelques années.

Ces précisions étant données, le problème est maintenant clair pour l'Assemblée nationale. Le Gouvernement, qui a voulu ce débat, tiendra le plus grand compte des suggestions qui lui ont été faites à cette tribune, notamment en matière agricole, dans les discussions qui se poursuivent à Bruxelles et plus particulièrement au cours de la conférence à l'échelon des ministres des affaires étrangères qui se tiendra les 26 et 27 janvier prochain et où seront notamment évoqués les problèmes concernant l'agriculture et l'association des territoires d'outre-mer au marché commun.

Mais je répète qu'il s'agit d'une négociation et que si nous devons nous montrer fermes sur les principes essentiels que le Gouvernement vous a exposés, il n'est pas possible de garantir à chacun d'entre vous une réponse positive de nos partenaires à toutes les questions de détail qui ont été soulevées.

Le choix que vous avez à faire n'est pas entre telle ou telle solution technique. Il est entre l'Europe, dans la construction de laquelle nous sommes en train de franchir une nouvelle étape, et l'avenir incertain d'une France isolée.

Si ce choix n'est pas fait dans votre esprit, il vaut mieux ne pas nous promettre aujourd'hui, par un vote positif, votre concours pour la ratification ultérieure du traité. Mais s'il est fait, que l'arbre ne vous cache pas la forêt et ne subordonnez pas votre accord sur l'essentiel à l'obtention de telle ou telle petite satisfaction sur l'accessoire. Affirmez clairement, avec le Gouvernement, votre volonté d'associer la France à la grande œuvre commune dont peut dépendre la prospérité, sinon la survie de notre civilisation occidentale. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme la présidente. L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze minutes.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Mesdames, messieurs, cet important débat porte sur deux séries de questions. Il y a d'abord un problème d'orientation générale — on pourrait dire un problème de politique générale — et puis se posent des problèmes d'exécution, qui sont plutôt de nature technique.

Sur le problème général, sur le problème proprement politique, je ne m'attarderai pas. J'ai toujours été partisan d'une construction organique de l'Europe. Je crois, comme beaucoup d'hommes dans cette Assemblée, que nos vieux pays européens sont devenus trop petits, trop étroits pour que puissent s'y développer les grandes activités du XX^e siècle, pour que le progrès économique puisse y avancer à la vitesse qui nous est devenue nécessaire.

Un marché vaste est un élément de large circulation des progrès techniques et des échanges, et également un élément essentiel pour l'organisation et la consolidation de la paix entre les États européens, ce qui est tout aussi important.

Mais ce marché, nous devons l'aménager de telle sorte que nous puissions y obtenir les meilleurs résultats possibles, sans tomber dans un étroit égoïsme national, spécialement pour notre pays.

Un ancien président du conseil a dit que nous devons « faire l'Europe sans défaire la France ». Ce résultat est-il obtenu dans les projets, tels, du moins, qu'ils sont connus de nous ? C'est ce que je voudrais rechercher.

Ces projets comportent essentiellement la suppression, pour les échanges entre les six pays participants, de tout droit de douane et de tout contingentement. Ce résultat sera obtenu progressivement au cours d'une période transitoire de douze à seize ans.

Au cours de chaque étape intermédiaire, les droits de douane seront réduits d'un tiers environ de leur montant initial, les contingents seront portés au double environ de ce qu'ils étaient au début de l'étape.

Les six pays appliqueront, vis-à-vis des pays extérieurs à la communauté, un tarif douanier commun. Le passage du tarif initial de chaque pays à ce tarif commun se fera progressivement au cours de la période transitoire.

Le marché commun aura donc des effets très sensibles dès le début, dès la première étape. Ces effets porteront sur les trois aspects du marché commun, lequel comporte, même assorti de restrictions temporaires, la libre circulation des personnes, la libre circulation des marchandises et la libre circulation des capitaux. C'est de ce triple point de vue que je vais me placer maintenant, en commençant par la libre circulation des personnes.

Bien qu'il soit expressément mentionné et annoncé, il semble que ce problème n'a été envisagé que très superficiellement dans les textes, au point de la discussion où ils sont parvenus, et M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dans le brillant discours que nous avons tous applaudi avant-hier, a été sur ce point — qu'il me permette de le lui dire — très imprécis. Aussi des questions doivent être posées à ce sujet, des garanties doivent être obtenues.

En effet, si le mouvement des capitaux et des biens peut à première vue ne pas paraître toucher aux concepts de Nation et de Patrie, il n'en est pas de même pour les migrations de populations. Il n'est pas indifférent pour l'avenir de la France ni que, pendant une période, les Italiens affluent en France, ni que, simultanément ou pendant une autre période, les Français du Languedoc, de l'Auvergne ou de la Bretagne soient conduits à chercher de meilleures conditions de travail dans une Allemagne qui, en cours de développement rapide, offrirait des emplois à des travailleurs menacés par le chômage.

Or, ces perspectives ne constituent pas une vue de l'esprit. Si les Italiens se montrent si attachés à la notion du marché commun, s'ils sont impatients d'aboutir à une conclusion concrète, c'est bien — et ils ne s'en cachent pas — pour permettre l'émigration de leurs chômeurs.

Dans une certaine conjoncture, lorsque nous manquons de main-d'œuvre, c'est tant mieux pour nous si nous pouvons en trouver dans un pays voisin. Mais dans d'autres cas, lorsque nous sommes menacés par le chômage ou lorsqu'il s'en produit dans notre pays, l'afflux de chômeurs venus du dehors et susceptibles, souvent, d'accepter des salaires sensiblement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans notre pays est évidemment de nature à provoquer des contre-coups et des difficultés que nous avons intérêt à éviter.

Quant à l'Allemagne, n'oublions pas sa puissance d'expansion, ses ressources, son dynamisme. Dans le cas d'une crise économique, dont, par sa structure industrielle, l'Allemagne souffrira plus tôt et plus fortement que nous, il se produira une baisse des salaires allemands, un dumping de l'industrie allemande contre la nôtre et un mouvement des chômeurs allemands, plus mobiles par tradition que les nôtres, vers la France pour y chercher du travail.

Jusqu'à présent, nous faisons face aux grandes crises économiques internationales mieux que d'autres pays, mieux que les pays plus industrialisés, comme l'Allemagne ou la Belgique, en raison de la structure mieux équilibrée de notre propre économie.

A la première récession économique, un pays comme l'Allemagne de l'Ouest, qui vient d'absorber en quelques années plusieurs millions d'immigrés encore mal digérés, disposera d'un volume de chômeurs considérable et exportable.

De ce fait, nous perdrons cet élément de stabilité relative dont nous jouissions jusque là et qui nous avait permis, soit entre 1929 et 1932, soit en 1948-1949, de souffrir moins que les autres pays occidentaux.

Mais en période de conjoncture favorable, nous aurons aussi à subir dans le marché commun une concurrence redoutable, concurrence qui pourra être salutaire à long terme si les aménagements nécessaires sont prévus — c'est le but même du traité — et qui pourra néanmoins être très douloureuse et néfaste même à long terme si les précautions appropriées ne sont pas prises et garanties.

Certaines de nos industries, tout au moins, ne pourront pas s'adapter ou s'adapteront mal. Il en résultera du chômage dans divers secteurs de nos régions sous-développées, notamment celles du Sud de la Loire qui ont beaucoup à craindre de la rivalité commerciale et industrielle qui va se déclencher à